

# Vous êtes nouveau chez Garderie & Académie Les Petits Champions? Ce qu'il faut savoir!

# À l'inscription

Un contrat est signé par les deux parties (les parents et la garderie).

Des frais uniques d'inscription sont exigés pour l'ouverture du dossier et la fourniture de la trousse d'arrivée de l'enfant.

### Les services de garde incluent

Dix heures de services continus par jour.

Deux collations et un repas conforme au guide alimentaire canadien.

Matériel pour l'application du programme éducatif.

# Acquittement des frais de garde

Les frais de garde sont payables à l'avance, le 1er jour de chaque mois, par prélèvement bancaire préautorisé.

Les frais de garde doivent être payés durant toute la fréquentation à la garderie, que l'enfant soit présent ou absent, y compris les jours fériés et les vacances.

En cas de retour de paiement, la garderie suspendra ses services jusqu'à acquittement du solde dû, avec des frais de retour de 25\$ appliqués à chaque retour.

La facturation demeure active jusqu'à annulation/résiliation du contrat par l'une des deux parties signataire du contrat.

En cas de dépassement des 10 heures de service, des frais de 1 \$ par minute seront facturés directement au compte du client.

Après l'heure de fermeture (18 h 00), des frais de 1 \$ par minute doivent être payés en espèces à l'éducatrice en charge de l'enfant.

## Reçus d'impôts

Au début de chaque année, un relevé des frais de garde (RL24) pour fins de déclarations d'impôts est remis au client.

Le relevé des frais de garde des parents avec solde ne sera pas produit tant que le solde n'est pas acquitté.

#### Politique d'expulsion

La direction de la garderie se réserve le droit de mettre fin au contrat si :

Le lien de confiance entre le client et l'éducatrice ou la direction est brisé.

Le client ne paie pas les frais de garde au terme du mois en cours.

Le client a des gestes, attitudes ou propos jugés inappropriés ou inacceptables envers le personnel.

# Départ / Résiliation du contrat

Le client peut mettre fin au contrat en tout temps conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du consommateur. Dans ce cas des frais de résiliation seront exigés au client.

Le client devra signer un avis de résiliation.

### Signature du contrat

La signature du contrat signifie que les soussignés ont pris connaissance, compris et convenu des termes et conditions prévus dans le contrat de services.

## Recours judiciaire pour non-paiement des frais

En cas de refus de s'acquitter du solde, la garderie procédera par voie judiciaire afin de faire valoir ses droits. Les frais judiciaires seront à la charge du parent.